

## Information :



Information

La référence ZOH0 qui apparait en regard de chaque correction ou amélioration correspond à la référence sous laquelle était décrite cette demande de modification dans un logiciel de suivi des améliorations AMPHORA. Comme le suivi des demandes de services clients, ce logiciel permet de communiquer avec l'équipe de développement et de suivre ainsi toutes les évolutions faites.

**Remarque :** Si vous n'avez pas installé la(les) version(s) précédente(s), vous pouvez installer directement la dernière version, mais il est indispensable que vous preniez connaissance de la totalité des descriptifs, avant l'installation de toute nouvelle version. Ceux-ci restent accessibles via le portail de services.

*Nous vous rappelons que, suite à l'installation d'une nouvelle version, lors du 1<sup>er</sup> lancement du logiciel, celui-ci effectuera les traitements nécessaires sur les bases de données afin de les mettre à niveau par rapport aux besoins de la version et d'effectuer certains traitements automatiques de mises à jour ou de recalcul de certaines données. Le temps nécessaire à ces traitements peut être relativement long, selon le nombre de dossiers et les volumes à traiter.*

*Il faut donc veiller à laisser les traitements se dérouler dans les meilleures conditions et ne pas les interrompre (si possible, arrêter les autres applications et logiciels).*

## Cette version apporte :

### **Suppression d'une appellation (réf. AV-1026) :**

Après avoir supprimé une appellation, si on voulait supprimer ensuite la première appellation un message indiquant qu'une erreur pendant la mise jour des données avait été rencontrée apparaissait.

Ce dysfonctionnement, existant sans doute depuis l'origine du logiciel, est maintenant corrigé.



Nouvelle  
version

### **Changement de client sur facture immédiate, avoir ou commande (réf. AV-1037) :**

Il est maintenant possible de changer le client au titre d'une commande.

Cependant ce changement ne pourra être appliqué que dans les conditions suivantes :

- La commande ne doit pas avoir été partiellement livrée et/ou facturée
- Pas de paiement affecté à cette commande
- Lors de sa saisie, la commande n'est pas allée puiser dans des affectations du client d'origine
- Le nouveau client ne doit pas avoir d'affectations en-cours.

En effet, lors d'un changement de client, seuls les éléments concernant les adresses de facturation et de livraison sont changés. Toutes les autres informations restent dans l'état initial (représentant, commissions, tarifs, prix, etc.)



✚ **Possibilité de modifier le représentant ou son taux (réf. AV-1042) :**

Dans le traitement des commandes, des factures immédiates et des avoirs, il n'était pas possible de préciser ou de modifier le code représentant et/ou le taux de commission à partir du moment où il y avait une ligne détail déjà saisie.

Ceci était volontaire car le système permet aussi de moduler les commissions ligne par ligne. Donc maintenant, tant que la facture n'est pas établie il est possible de mettre, remplacer ou annuler un code représentant et/ou de modifier le taux de commissions.

Le système appliquera cette commission à toutes les lignes présentes et si certaines avaient été modifiées il vous faudra les reprendre une à une.

*Limite du système : si le représentant que l'on remplace a consommé des affectations au titre de la commande ou si le nouveau représentant a des affectations en-cours, le changement de code représentant ne sera pas possible.*

✚ **Fiche appellation – consultation des réservations (réf. AV-1071) :**

Correction d'un défaut d'affichage (au niveau de la quantité des commandes en-cours) lors de la visualisation d'un produit réservé parce que faisant partie d'un produit nomenclaturé.

✚ **Gencod – contrôles renforcés (réf. AV-1072) :**

Que ce soit au niveau des fiches produits comme au niveau des fiches matières sèches, si on utilise la gestion des Gencod, les contrôles ont été renforcés.

Ces contrôles concernent principalement :

- Le cas de création ou de duplication de fiches, le système vérifie que le Gencod n'est pas déjà utilisé.
- Le cas de suppression de fiche et/ou de millésime, le système vérifie qu'aucun Gencod ne reste mémorisé.

✚ **Sauvegardes et restitutions (réf. AV-1075 et AV-1088) :**

Au niveau de la sauvegarde des bases de données, des contrôles existaient mais n'étaient pas suffisamment explicites au niveau des messages. Ces messages d'anomalie ont été revus et vous informent en finalité qu'il faut recommencer le traitement.

Au niveau des restitutions des bases, le système vérifie la compatibilité entre les versions SQL installée sur la machine et celle utilisée lors de la sauvegarde.

✚ **Bordereaux de préparation (réf. AV-1124) :**

Pour ceux qui font apparaître le nom du représentant sur les factures (option activée dans le paramétrage des factures), cette information a été reportée sur les bordereaux de préparation.

✚ **Etat récapitulatif des préparations (réf. AV-1077) :**

Le but de ce document est de regrouper par produit les quantités à préparer à la suite d'une sélection de plusieurs commandes.

Si dans ces commandes des produits non codifiés (produits divers) étaient présents, ils figureraient avec des désignations qui n'étaient pas forcément les leurs.

Ces produits, si présents dans une commande, sont maintenant ignorés dans cet état récapitulatif.

✚ **Clients non soldés – contrôle de la fenêtre de saisie (réf. AV-1080) :**

Dans cette fenêtre il est possible de :

- Sélectionner le type de compte (Débiteurs/Créditeurs/Tous)
- Mettre un montant de solde
- Préciser une date d'échéance limite.

Le fait de renseigner une date pour sélectionner selon les échéances est incompatible avec la sélection du type de compte Débiteurs et Créditeurs.

Aussi maintenant si présence d'une date pour tenir compte des échéances, le système réinitialise et force le radio bouton *type de comptes* à "Tous" et grise ces radio boutons

Cependant si aucune date d'échéance n'est renseignée, le radio bouton est systématiquement actif.

✚ **Lettrage manuel avec écart de paiement (réf. AV-1086) :**

Cette fonction a été revue afin qu'elle soit plus explicite lorsque des écarts sont constatés. Le principe ne change pas mais les fenêtres de message sont plus claires.

On distingue maintenant les cas suivants :

- Lettrage de pièce(s) sans contrepartie
- Ecart inférieur à 5 % du total en débit
- Ecart compris entre 5 % et 10 % du total en débit
- Ecart supérieur à 10 % du total en débit

Selon le cas les icônes sont vertes, oranges ou rouges mais dans tous cas, le système permet de poursuivre malgré tout.

✚ **DéclarVins (réf. AV-1093, AV-1094, AV-1095 et AV-1098) :**

Au niveau du fichier de DRM Dématérialisée généré pour DéclarVins (INTERRHONE, CIVP et IVSE) ainsi que ses dérivées (INTERLOIRE, IVBD, IVSO, ...), nous avons apporté certaines modifications au niveau des identifiants des produits « Vins » (dans la mesure du possible, utiliser avant tout le code INAO), des identifiants de capsules CRD (par exemple pour les capsules 37,5 cl et distinguer les capsules des « bouteilles » et celles de « BIB »).



De plus, les volumes sont systématiquement exprimés en hectolitres, mais les arrondis étaient faits sur 4 décimales. Ils sont maintenant poussés à 5 décimales, comme à tous les niveaux des DRM Amphora.

Cette mise en place doit être faite au cours du mois qui suit l'inventaire annuel (càd, par exemple, « août » si l'inventaire annuel est à fin juillet). Tout ceci doit être anticipé, mais est prévu dans Amphora (selon les cas, fonctionnement « ancienne » ou « nouvelle » méthode).

#### **Saisie inventaire annuel – cas des très gros volumes (réf. AV-1096 et AV-1122) :**

Lors de la saisie d'inventaire et dans un contexte d'un nombre de lignes important, le simple fait de "circuler" dans la fenêtre par l'ascenseur vertical provoque des effets visuels indésirables (parties noires, etc.) jusqu'au blocage de la tâche.

Les recherches faites à ce sujet, ont mis en évidence 2 choses :

- Que c'était un problème lié à l'outil de développement Windev version 22 car c'est OK avec Windev version 16 et la prochaine version 27
- Que dans cette fenêtre des images étaient utilisées et étaient consommatrices de mémoire.

Ces images ont été supprimées et tout fonctionne correctement

Le même phénomène a été trouvé et corrigé, il s'agit de la mise à jour des prix de vente en utilisant la fonction « Mise à jour et édition des tarifs » installée dans l'onglet « Traitements ».

#### **Factures/commandes saisie encaissement (réf. AV-1097) :**

Deux utilisateurs nous ont fait constater que des paiements avaient été changé entre la saisie et l'impression de la facture.

Très franchement ce défaut de fonctionnement nous a pris beaucoup de temps pour trouver comment reproduire le cas afin de le corriger.

#### **DRM Ciel (réf. AV-1099 et AV-1101) :**

DRM Dématérialisée CIEL, lors de la génération du fichier, aucun arrondi n'était fait. Nous avons positionné un arrondi à 5 décimales (volumes toujours exprimés en Hl) pour les stocks débuts et fin de mois de chaque appellation.

#### **Montant du port remis à zéro lors de l'expédition (réf. AV-1105) :**

Un cas très spécifique a été corrigé. Dans le cas de non-gestion des transporteurs, un montant de port peut être enregistré au niveau de la commande. Cependant lors de l'expédition (totale ou partielle) ce port ne pouvant être recalculé était remis à zéro.

✚ **N° de téléphone sur étiquettes colis (réf. AV-1106) :**

Sur les étiquettes colis et les étiquettes colis faisant apparaître le détail des produits, le numéro de téléphone du destinataire a été rajouté. Il en est de même pour les étiquettes « palettes ». Ce numéro de téléphone n'a été rajouté que sur les étiquettes dites « standard ». Les autres étiquettes, celles qui ont fait l'objet de personnalisation, n'ont pas été modifiées. Si vous êtes dans ce dernier cas et que vous souhaitez voir apparaître le numéro de téléphone sur vos étiquettes, prenez contact avec nos services afin de convenir d'un rendez-vous pour intervention.

✚ **Edition et réédition des traites (réf. AV-1107) :**

Amélioration de cette fonction. En phase d'édition, la séquence d'affichage des traites à éditer est de la plus ancienne vers la récente.

Cependant si on choisit de rééditer des traites, la séquence d'affichage devient de la traite la plus récente vers la plus ancienne et limitée selon un horizon qui par défaut fait apparaître les traites des 3 derniers mois.

Cet horizon est modifiable.

✚ **Affectations clients ou représentants – nouveaux messages (réf. AV-1116) :**

Lors de la saisie d'une ligne de commande, si une affectation client ou représentant existe une fenêtre s'affiche afin de définir si on puise la quantité commandée dans l'affectation ou pas.

Par contre, si l'affectation est totalement consommée ou bloquée par une date limite, rien n'était signalé. Maintenant des messages spécifiques vous informeront du cas.

Afin de mieux distinguer les messages concernant les affectations des clients de celles des représentants, une colorisation des fenêtres a aussi été faite.

✚ **Edition des affectations clients (réf. AV-1117) :**

Lorsqu'on demande l'édition des affectations clients, il est possible de ne demander que ceux associés à un représentant donné.

La fenêtre qui permet de sélectionner un représentant a été modifiée. Elle fait apparaître maintenant tous les représentants alors que jusqu'à présent, seuls les représentants ayant des affectations apparaissaient dans la fenêtre.

✚ **Affectations représentants (réf. AV-1118) :**

Si dans la gestion des commandes, la suppression de ligne réaffectait bien les affectations consommées par la ligne aussi bien au niveau du client qu'au niveau du représentant nous nous sommes aperçus lors de nos tests que dans le cas de suppression complète d'une commande seules les affectations clients étaient réintégréées mais rien n'était fait pour les représentants.

Ceci est maintenant corrigé.